

## COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS

81380

N° 85/2026

## ARRETE DU MAIRE

**PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À  
MADAME PATRIZIA DRY, 6<sup>e</sup> ADJOINTE AU MAIRE**

Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-18,
- Vu la délibération n° 05/2026 du conseil municipal du 27 mars 2026, portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL, en qualité de Maire,
- Vu la délibération n° 06/2026 du conseil municipal du 27 mars 2026, portant création de sept postes d'adjoint au maire,
- Vu la délibération n° 12/2026 du conseil municipal du 09 avril 2026, fixant le taux de l'indemnité de fonction à 21 % de l'indice terminal de la fonction publique pour les adjoints au maire,
- Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2026 portant élection de Madame Patrizia DRY en qualité de 6<sup>e</sup> adjointe au maire,
- Considérant qu'il importe, pour la bonne administration de l'activité communale, de déléguer à Madame Patrizia DRY, 6<sup>e</sup> adjointe au maire, certaines fonctions dans les domaines de la communication, du tourisme et de la vie des quartiers.

**ARRÊTE****ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Madame Patrizia DRY, 6<sup>e</sup> adjointe au maire, est déléguée à la communication, au tourisme et à la vie des quartiers.

À ce titre, elle est chargée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, des fonctions et missions suivantes :

**En matière de communication :**

- la préparation, le suivi et la mise en œuvre de la communication institutionnelle de la commune, dans le respect des règles juridiques applicables à la communication publique, en appui constant avec le service juridique et sous le contrôle du Maire ;
- le suivi du site internet communal, des supports numériques et des publications municipales dans le respect de la charte éditoriale de la commune et des instructions du Maire ;
- la préparation et le suivi des actions de communication relatives aux projets, services et événements communaux les contenus à diffusion externe étant, le cas échéant, soumis à validation préalable du Maire ou des services compétents.
- la vigilance quant à la distinction entre communication institutionnelle et expressions personnelles, toute communication engageant la commune relevant exclusivement du cadre défini par le Maire.

**En matière de tourisme :**

- le suivi des actions de valorisation du territoire communal ;
- les relations avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques du champ touristique ;
- la participation aux démarches de promotion touristique intéressant la commune.

**En matière de vie des quartiers :**

- le suivi des actions de proximité et d'animation locale ;

- les relations avec les habitants et intéressant la vie des quartiers ;
- le suivi des projets et manifestations relevant de ce champ.

## ARTICLE 2

La présente délégation est consentie par le Maire sous sa surveillance et sa responsabilité.

Elle emporte délégation de signature pour tous actes, arrêtés, décisions, conventions, courriers, pièces et documents se rapportant aux attributions énumérées à l'article 1er. Ces fonctions seront exercées concurremment avec le Maire.

## ARTICLE 3

Madame Patrizia DRY percevra l'indemnité de fonction attribuée aux adjoints au maire pour l'exercice effectif des fonctions qui lui sont déléguées, selon le taux fixé par délibération du conseil municipal.

## ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié selon les modalités en vigueur dans la commune et transmis au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera transmise au service de gestion comptable.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 10 avril 2026

Le Maire,  
Bernard DELBRUEL



## Diffusions

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier d'Albi Ville

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans les deux mois à compter de sa notification.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....et notifié à l'intéressé le....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification